

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	49	49

Date de la convocation
2 février 2021

Numéro de la délibération
21-01

Objet de la Délibération

Débat d'Orientation
Budgétaire 2021



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 15 février 2021
Et publication ou notification
Le 18 février 2021

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
PAYS LOIRE BEAUCE
(RUE DU GENERAL LUCAS - 45130 SAINT AY)

L'an deux mille vingt et un, le neuf février à dix-huit heures,
Le Comité Syndical, dûment convoqué le deux février deux mille vingt-et-un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en visioconférence via l'application Zoom, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE

Olivier BAILLON (Boulay-les-Barres), Saïd BALAH (Bricy), Patricia CHEVALIER (Suppléante de Muriel BATAILLE - Tournois), Jean-Michel BORDIER (RUAN), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Annick BUISSON (Gidy), Aline CHASSINE-TOURNE (La Chapelle-Onzerain), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Catherine GRISELLES (Villeneuve-sur-Cosnie), Bertrand GUILLON (Boulay-les-Barres), Sylvain HODEAU (Saint-Pérvy-la-Colombe), David JACQUET (Artenay), Dominique LORCET (Chevilly), Mathieu MARTEAU (Trinay), Dimitri MICHAUD (Gidy), Damien MOREAU (Lion-en-Beauce), Denis PELÉ (Saint-Pérvy-la-Colombe), Yves PINSARD (Bucy-St-Liphard), Sébastien ROJO (Patay), Alexandre THIBAudeau (Suppléant de Martial SAVOURE-LEJEUNE), Patrice VOISIN (Patay).

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

Roger BAUNÉ (Saint-Laurent-des-Bois), Anita BENIER (Baccon), Bernadette BESNARD (Le Bardon), Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Clarisse CAZEAUDUMEC (Cléry-Saint-André), Edith CHARDON (Tavers), Gérard CORGNAC (Cléry-St-André), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Jean-Pierre DURAND (Chaingy), Patrick ECHEGUT (Baule), Bernard ESPUGNA (Beauce-la-Romaine), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Philippe GACONNET (Cravant), Michelle GAY (Huisseau-sur-Mauves), Romuald GENTY (Mézières-lez-Cléry), Grégory GONET (Messas), Anna LAMBOUL (Lailly-en-Val), David CAMUS (Suppléant de Elisabeth MANCHEC - Coulmiers), Pauline MARTIN (Meung-sur-Loire), Jacques MESAS (Beaugency), Florence NAIZOT (Beaugency), Arnold NEUHAUS (Villormain), Jean-Yves GUINARD (Suppléant de Laurent SIMONNET - Meung-sur-Loire), Daniel THOUVENIN (Villorceau).

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Laurent SEGANTI (Trinay).

Les délégués suppléants de la CCTVL : Catherine AUBERT (Le Bardon), Gabriel PINSARD (Cléry-Saint-André), Françoise ADRIEN (Villorceau),

Ainsi que : Fanny PIDOUX (Conseillère régionale référente)

Vu l'article sur L. 2312-1 du CGCT portant sur l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires s'appliquant aux établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3 500 habitants.

Vu l'article 23 du règlement intérieur du Pays portant sur l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires.

Vu la note de synthèse envoyée aux délégués préalablement à la réunion du comité syndical.

Le Président présente les orientations budgétaires suivantes :

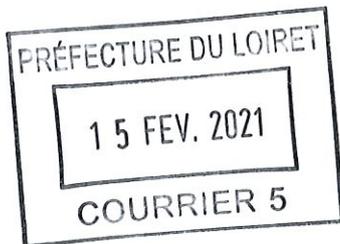
Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	49	49

Date de la convocation
2 février 2021

Numéro de la délibération
21-01

Objet de la Délibération

Débat d'Orientation
Budgétaire 2021



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 15 février 2021
Et publication ou notification
Le 18 février 2021

Section de fonctionnement :

1) Les **charges à caractère général** (chapitre 011) intègrent notamment la partie « études et recherches ». Si l'année 2020 a permis de poursuivre certaines actions figurant dans le COT Energie-Climat (COT EC), l'année 2021 doit permettre de finaliser ces actions (Agriculture et changement climatique, Circuits courts en restauration collective, instrumentation des bâtiments, défi Sherlock Home dans les collèges, Urbanisme durable). Le COT EC prendra fin en 2021. Un bilan de l'Agenda 21 – Plan Climat Energie Territorial sera mené en interne en 2021.

La réalisation d'une étude de préfiguration d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) constituera une des actions majeures de l'année. Cette étude sera financée par la Région et par la part variable du COT EC

L'ensemble des études nécessite des frais de communication, de publication et de concertation à intégrer au budget.

2) Les **charges de personnel** (chapitre 012) concernent les 4 agents du Pays (assistante de direction/comptable, agent de développement/directeur, chef de projet LEADER, chargé de mission plan climat). L'année 2021 sera marquée par le remplacement du chargé de mission plan climat. Par ailleurs, le poste d'assistante de développement sera occupé à 40% (janvier, février) puis 50% (de mars à août) et 80% (de septembre à décembre). Par ailleurs, 2 agents sont mutualisés à l'échelle des territoires ruraux de l'Orléanais : coordonatrice du Contrat local de santé et le chargé de mission COT ENR. L'animation mutualisée du COT ENR prendra fin en septembre. Les territoires ruraux de l'Orléanais devront se positionner sur le fait de candidater ensemble ou non à un COT ENR 2.0 et le fait de mutualiser ou non l'animation. Une des options serait de proposer à l'ADEME une candidature commune aux territoires ruraux de l'Orléanais et d'internaliser dans chaque structure l'animation de ce dispositif (et les crédits de fonctionnement attachés à cette animation).

Il pourrait être opportun de s'attacher les services d'un stagiaire pour une période de 5 mois (de mars à juillet 2021) pour intervenir sur la communication du Pays, les actions du COT Energie-Climat, et de façon plus large, la mobilisation citoyenne.

3) Les autres **charges de gestion courante** (chapitre 65)
Pas de remarque particulière sur ce chapitre.

4) Les **recettes de fonctionnement** seront alimentées par :

- La subvention de fonctionnement allouée annuellement par la Région Centre-Val de Loire. Le forfait pour l'agent de développement est de 35 000 € (temps plein). La subvention de la Région pour l'assistante de direction sera ajustée en 2021 car les 15 000 € correspondant à ce poste ont été intégralement versés en 2020 alors même que le poste a été partiellement occupé.

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	49	49

Date de la convocation

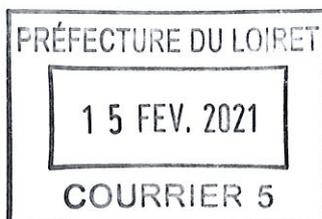
2 février 2021

Numéro de la délibération

21-01

Objet de la Délibération

Débat d'Orientation
Budgétaire 2021



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture

Le 15 février 2021

Et publication ou notification

Le 18 février 2021

- Les subventions de l'Europe pour le fonctionnement et l'animation du programme LEADER 2014-2022 (et la stratégie biodiversité) et de l'Agenda 21 / PCET ainsi que pour les projets développés par le PETR (Circuits courts, agriculture et changement climatique, etc.).
- Les subventions de l'ADEME dans le cadre de la convention d'objectif territorial pour l'énergie et le climat (COT EC). Le Pays Loire Beauce compte notamment obtenir le versement de la part variable correspondant à l'atteinte des 8 objectifs indiqués dans le COT EC (et notamment l'action sur les friches et l'urbanisme durable)
- Une participation des Communautés de Communes du PETR pour le fonctionnement global du PETR. En revanche, il ne semble pas nécessaire à ce stade de mobiliser les Communauté de Communes pour financer l'élaboration du SCoT (étude). En effet, une subvention de l'Etat a été versé fin 2020 (DGD document d'urbanisme de 10 000 €) et il reste des crédits inutilisés déjà perçus antérieurement. Il convient de rappeler que la CCTVL a perçu 6 254,86 € fléchés vers le SCoT lors de la dissolution du Pays Sologne Val Sud (2018).

Il semble aujourd'hui difficile de prévoir précisément le niveau de la section de fonctionnement du budget 2021. Le compte de gestion 2020 sera transmis au Pays par la Trésorerie fin janvier 2021.

Il permettra de définir le budget 2021 (en tenant compte du report budgétaire 2020).

Section d'investissement :

Concernant les investissements, le PETR devra prévoir des sommes pour la finalisation du Schéma de Cohérence Territoriale au compte 202.

Il convient, d'une part, d'intégrer les montants prévus dans les marchés déjà engagés avec l'AMO juridique (cabinet Casadé-Jung). Il convient d'autre part d'intégrer le coût lié au marché permettant de relancer la procédure SCoT sur 2021-2022.

L'étude sur les circuits courts, lancée en septembre 2019 avec la Chambre d'agriculture du Loiret, a été retardée du fait du COVID et devrait s'achever fin 2021.

Enfin, au regard de l'ancienneté du site Internet actuel (2009), il serait opportun de réfléchir à la création d'un nouveau site Internet. Ce nouveau site permettrait d'être plus réactif pour diffuser les actualités du Pays. Les études et les actions menées par ou sur le Pays depuis 20 ans pourrait aussi y être capitalisées. Ce nouveau support permettra aussi de diffuser plus facilement les informations liées au SCoT. Enfin, la mise en place d'un nouveau site doit s'inscrire dans l'éventuel déploiement d'une PTRE sur le territoire (et la nécessité de communiquer auprès des habitants).

Concernant les recettes d'investissement, le PETR obtiendra le versement des subventions de la Région (Via le CRST), de la DRAAF et du programme LEADER pour l'accompagnement de la Chambre d'agriculture en faveur des circuits-courts dans la restauration collective.

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	49	49

Date de la convocation
2 février 2021

Numéro de la délibération
21-01

Objet de la Délibération

Débat d'Orientation
Budgétaire 2021

En 2021, le PETR récupèrera le FCTVA pour les équipements acquis en 2018 : logiciels divers, informatiques et documents d'urbanisme. A noter qu'à compter du 1^{er} janvier 2021 avec le nouveau régime du FCTVA, la TVA sur les documents d'urbanisme ne sera plus récupérable.

Il sera proposé de voter le Compte Administratif 2020 en même temps que le Budget Primitif 2021 de façon à pouvoir réaffecter les résultats de l'exercice 2020. Ce vote aura lieu lors d'un comité syndical qui se tiendra le 16 mars 2021.

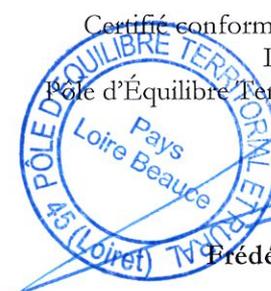
Adhésions diverses

Le Président propose par ailleurs d'adhérer aux structures suivantes (coût d'adhésion estimatif) :

- Association des Maires du Loiret : 273 €
- A3P : 290 €
- Envirobat Centre : 850 €
- Leader France : 600 €
- TOPOS – Agence d'urbanisme : 20 €

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,
Le Président du
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays Loire Beauce
Pays
Loire Beauce
Frédéric CUILLERIER



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 15 février 2021
Et publication ou notification
Le 18 février 2021